

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
D'URÉE ORIGINNAIRE DE RUSSIE**

Conformément au règlement (CE) n° 907/2007 du Conseil du 23/07/2007 (JOUE L198 du 31/07/2007), le droit antidumping définitif sur les importations d'urée originaire de russie relevant des codes NC 3102 10 10 et 3102 10 90 est abrogé, la procédure et les réexamens intermédiaires partiels concernant ces importations sont terminés.

1. Ce règlement entre en vigueur le 01/08/2007.